

N°RH/2024/15**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	23 février 2024	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	23 février 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 49

Séance du 4 mars 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. M. Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
Mme Olga LIGAUT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet.**

RH/2024/15

Conseil communautaire du
4 mars 2024

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet.

Au regard de la charge de travail du service des ressources humaines, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant à un temps non complet (17h 30 minutes)

Il est proposé à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L.313-1 et L542-2 du code général de la fonction publique de supprimer le poste de 17h50/35^{ème} créé par délibération du 1^{er} mars 2023 et de créer simultanément ce nouveau poste à 24h50/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2024.

VU le code général des collectivités,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1911 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois à temps non complet,

VU la délibération n° 21-2023 du 1^{er} mars 2023 créant le poste à temps non complet (17h50/35^{ème}),

VU le tableau des effectifs,

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mercredi 14 février 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent d'assistante RH à temps non complet à raison de 17h50 hebdomadaire, à compter du 1^{er} avril 2024,

APPROUVE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 24h50 hebdomadaire,

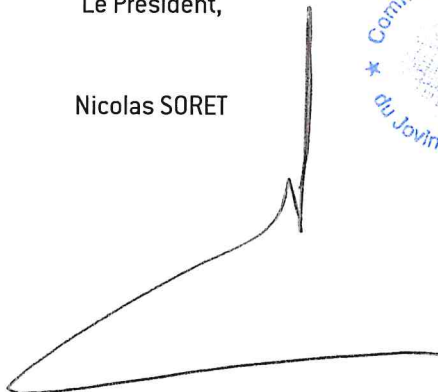
AUTORISE la modification du tableau des effectifs,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2024,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

